

LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
19 OCTOBRE 2021**

- PRÉSENTS-ES** : M. P. MEYLAN, Président
Mme A. EPINEY, Vice-Présidente
M. S. VENTRE, Secrétaire
Mmes C. BAILLIF, B. DESPLAND, J. PARACCHINI et M. PASCHE
MM. S. AGUET, F. CAL SUAREZ, C. HUBER, F. MERLON,
R. PARTY et B. SCHOPFER
M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe
- EXCUSÉS-ES** : MM. C. BRUNNER et J.-L. FERRARI

M. le Président ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Moyennant une légère rectification en page 3, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 4 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 20 septembre 2021, **M. le Président** demande si l'un-e des Conseillers-ères municipaux-ales a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 15 septembre dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), au sujet de l'octroi au SIACG, par le Fonds intercommunal, d'une subvention de CHF 2'200'000.-- pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné au 44 communes membres.

Aucun-e Conseiller-ère municipal-e ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.
Il est donc pris acte de cette décision.

b) Démission au sein du Conseil municipal

M. le Président annonce la démission de **M. Jean-Luc Ferrari** au 29 octobre 2021.

Mme Anne-Marie Pugin, en qualité de vint-ensuite sur la liste « Bon vivre à Chancy », a été appelée à le remplacer. Cette dernière ayant accepté le mandat de Conseillère municipale, il sera procédé à son assermentation lors de la prochaine séance du Conseil municipal (16 novembre 2021).

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) TPG - bus R

En réponse à la question de **M. Ferrari** relative à la suppression du bus R, posée lors de la précédente séance, **M. Bouvier** indique ne pas avoir encore reçu de réponse de la part des TPG.

Ceci étant, après en avoir discuté avec les Autorités de la Commune d'Avully, qui n'ont pas eu écho de plaintes des Avulliotés également concernés par cette ligne, il semblerait que ce soit une remarque isolée de Chancy.

M. Ventre souhaite que ce sujet soit repris par la commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière et que la réponse des TPG soit transmise au prochain Conseil municipal.

M. Beuchat suppose que cette suppression a été effectuée pour que les TPG puissent rester conformes à leur budget de fonctionnement.

b) Fibre optique

En réponse à la question de **M. Aguet** relative à l'accès à la fibre optique pour les habitations privées, posée lors de la précédente séance, **M. Bouvier** s'est informé via le site de Swisscom.

Ce dernier publie une carte de la Suisse sur laquelle figurent clairement les communes déjà desservies par la fibre optique. A l'horizon 2025, 60% des régions et commerces en Suisse devraient y avoir accès. A Genève, son installation est en cours et se déploie aujourd'hui dans quasiment toutes les communes.

M. Bouvier décrit brièvement les différentes variantes de raccordement possibles :

➤ **Nouvelle technologie (FTTC - Fiber to the Curb)**

Swisscom installe le câble à fibre optique jusque dans le quartier de l'immeuble. Le parcours jusqu'à l'intérieur des locaux passe ensuite sur la ligne de cuivre existante. Avec la nouvelle technologie, Swisscom peut proposer des bandes passantes jusqu'à 100 Mbit/s.

➤ **Technologie fibre optique (FTTB/S - Fiber to the building / street)**

Swisscom installe le câble à fibre optique jusque dans la cave ou dans la rue. Le parcours jusqu'à l'intérieur des locaux ou de l'immeuble s'effectue sur la ligne de cuivre existante. Avec la technologie fibre optique, Swisscom peut proposer des bandes passantes jusqu'à 500 Mbit/s.

➤ **Fibre optique (FTTH - Fiber to the home)**

Swisscom développe le réseau fibre optique jusqu'à l'habitation (ou le bureau). Cette ligne en fibre optique permet d'atteindre une transmission de données jusqu'à 10 Gbit/s.

M. Aguet explique que le service « technologie et constructions » de Swisscom lui a confirmé les informations suivantes :

- la route de Valleiry est alimentée par la fibre optique;
- le coût pour raccorder le bâtiment (p.ex. Carrés Verts) s'élève à environ CHF 5'000.--;
- les frais de raccordement du bâtiment à chaque appartement se montent à environ CHF 500.-- par logement.

Evidemment le coût de raccordement reste variable en fonction de la distance à couvrir.

M. Beuchat ajoute que la bande passante a déjà très largement augmenté et qu'il n'est pas forcément nécessaire d'avoir la fibre jusqu'à l'appartement.

c) Conseil municipal de Valleiry

M. Bouvier se voit dans l'obligation de reporter la participation au Conseil municipal de Valleiry prévue le 18 novembre 2021 afin de présenter les activités et projets de chaque commission suite à un malencontreux empêchement indépendant de sa volonté.

Le secrétariat communiquera rapidement la nouvelle date fixée, idéalement en mars 2022, afin que les Présidents des commissions soient en mesure de la réserver et de préparer leur exposé.

d) Prix de l'Artisanat de Genève

Créé en 1991 pour valoriser la richesse et la diversité de l'artisanat genevois, le Prix de l'Artisanat est décerné par l'Association des communes genevoises. Suivant un processus de sélection rigoureux, le jury composé d'artisans, de représentants de l'OFPC, de la BCGE, de l'État et de la Ville de Genève, désigne l'artisan excellent dans sa profession et jouissant de la reconnaissance de ses pairs.

Après cette brève description, **M. Bouvier** communique que cette année, ce prix a été attribué à **M. Mathias Bieri**, d'Avully, pour son fromage « le PDG » (Pâte dure de Genève), certifié GRTA (Genève Région - Terre Avenir).

M. Bouvier lui adresse ses plus sincères félicitations pour cette belle réussite. Il rappelle que la ferme a ouvert une boutique vendant les produits de la ferme et donc du terroir, et que l'entreprise est uniquement familiale.

e) Gravières

M. Bouvier revient sur les différents échanges avec Sasso Granulats S.A. concernant la possibilité de développer une gravière sur le plateau s'étendant sous le « Relai Fleuri ». Imaginer un paysage de tas de gravier en arrivant à Chancy au lieu des couleurs des cultures saisonnières n'est pas envisageable pour l'Exécutif. Cette opposition nécessitera évidemment l'appui de toutes les forces vives de la Commune, notamment des membres du Conseil municipal.

M. Beuchat ajoute qu'en lisant la presse, les Conseillers-ères municipaux-ales ont pu prendre connaissance des recours (cantonal puis auprès du Tribunal fédéral) de la Commune de Cartigny contre la gravière devant être exploitée sur son territoire par la même entreprise louvoyant sur les parcelles chancynaises. Les arguments particulièrement retenus par le Tribunal fédéral pour trancher en faveur de Cartigny ont été d'une part la non-démonstration du graviériste que les surfaces d'assolement seraient rendues en bon état et d'autre part que l'ouverture de nouvelles gravières dans le canton ne revêtait pas un intérêt prépondérant. Il n'est en effet pas opportun d'avoir tout le canton exploité en gravières en même temps.

M. Bouvier complète en précisant que l'État projette de créer de nouvelles gravières sur 6 communes dont cinq sont situées en Champagne (Cartigny, Soral, Laconnex, Avusy et Chancy) car les besoins à Genève sont aujourd'hui énormes 600'000 m³ de graviers sont en effet consommés chaque année, soit l'équivalent de 9 tours de la RTS (selon un journaliste de Léman Bleu). Les réserves de graviers sont limitées à 60 ans d'exploitation.

Par ailleurs, **M. Beuchat** rappelle que Chancy a soutenu la Commune d'Avusy contre la Sablière du Cannelet, qui après avoir exploité illégalement sur un terrain agricole et employé tous les moyens de recours pour pouvoir y rester, a reçu le verdict du GESDEC : plus de livraison dès janvier 2022 et un retour à l'agriculture d'ici 5 ans.

Le graviériste Sasso Granulats S.A. lui a proposé d'aller visiter une installation similaire à celle qui pourrait être mise en œuvre à Chancy, visite à laquelle étaient également conviés **MM. Huber** et **Meylan** en tant que Présidents respectivement de la commission de la cité de l'énergie et du développement durable ainsi que celle du territoire et des constructions.

M. Bouvier assure que ces rendez-vous ne favorisent en aucun cas l'ouverture d'une gravière à Chancy et que l'Exécutif y reste absolument et fermement opposé, ce qui a d'ailleurs été communiqué formellement par un courrier officiel à la société Sasso Granulats S.A.

Si certes une zone tampon de 150 mètres au minimum entre la gravière et les habitations doit être respectée et que le graviériste a d'emblée proposé le double, il n'en demeure pas moins que toute la surface entre le Relai Fleuri et le chemin des Bouveries serait transformée en gravière. Sans s'appesantir sur la laideur du paysage ainsi travaillé, cela entraînerait évidemment poussière et trafic de camions incessant, gênant ainsi tout le village. En effet, quelle que soit la zone tampon prévue, rien ne peut réellement être efficace contre la Bise genevoise.

M. Cal Suarez demande si une telle exploitation dans cette zone n'est pas en contradiction avec la zone réserve naturelle, notamment pour les oiseaux du bord du Rhône.

M. Beuchat répond qu'une zone tampon existe également par rapport à la forêt. Malgré tout, Sasso Granulats S.A. avait approché les SIG, propriétaires d'une des parcelles afin de se rapprocher du Rhône et du barrage, proposant en échange un remblai du Rhône, ce qui intéressait les SIG. Toutefois, après un contact avec la Commune et la communication du positionnement chancinois, les SIG ont renoncé.

M. Schopfer ajoute que lors de la présentation faite au Conseil municipal de la précédente législature, Sasso Granulats S.A. avait montré une installation minimum. Mais il y a fort à parier que s'ils s'implantent, l'exploitation ne manquera pas de prendre une ampleur que la Commune ne pourra plus maîtriser.

M. Beuchat précise que cette relation est surtout poursuivie pour rester transparents et qu'il est toujours intéressant d'aller voir ce qui pourrait attendre Chancy afin d'être en mesure de réagir au mieux. Il sollicitera donc **MM. Huber et Meylan** lorsque la nouvelle date sera fixée, début 2022.

M. le Président propose que la commission du territoire et des constructions se réunisse en décembre afin de noter les questions en suspens et les poser lors de la visite.

f) Circulation

M. Beuchat communique que la priorité de droite du chemin des Raclerets sur la route de Valleiry a été tracée.

M. Ventre s'inquiète au sujet du débouché du chemin des Carrés sur la même artère. En effet, certains automobilistes ne passent pas du bon côté de l'arbre, d'autres ne laissent pas la priorité de droite due.

M. Beuchat lui répond qu'après une discussion avec le préposé de l'Office cantonal des transports, connaissant bien Chancy, un panneau de priorité serait nécessaire afin de tout indiquer. Ce qui serait illisible et inutile car aucun conducteur n'y ferait attention et de plus totalement inesthétique.

M. Schopfer avise que le panneau annonçant le giratoire du Café de la Place est mal orienté et de surcroît caché par la végétation.

4. PROJET DE BUDGET 2022

M. le Président passe la parole à **M. Bouvier**.

M. Bouvier remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du budget.

Il suggère de renvoyer le projet de budget 2022 en commission des finances pour l'examen détaillé de tous les éléments.

M. le Président demande aux Conseillers-ères municipaux-ales de se prononcer par un vote sur le renvoi du sujet en commission des finances.

Ce renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 12 oui.

Cette séance a été fixée le jeudi 21 octobre 2021.

5. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 10'760.89 pour couvrir les travaux liés au réaménagement du centre du village

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

M. Beuchat stipule que ce crédit complémentaire couvre notamment les travaux qui ont dû être refaits sur la place de la salle communale afin qu'elle soit conforme à nos attentes (mise d'aplomb). Il indique également que le FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) et le FIE (Fonds intercommunal d'équipement) ont été sollicités. L'obtention d'une subvention pour l'ensemble du secteur n'est pas encore acquise car celle-ci est normalement réservée aux zones de développement.

Toutefois, les nombreuses constructions (Raclerets, Champlong et Lys) pourraient tout de même justifier son versement, soit environ CHF 1'500'000.--. Pour ce faire, la délibération de ce jour est indispensable. Le montant voté ce soir devrait être définitif, sauf s'il est nécessaire d'étayer la requête de subvention par des plans qui, devant être établis par un géomètre, généreront encore un dépassement.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Il est pris acte de cette décision.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

Une date de réunion doit être fixée à l'issue de la séance de ce Conseil.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

En l'absence de **M. Ferrari**, Président, **M. Party**, Vice-Président n'a rien à communiquer.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Mme Epiney indique que différents projets sont en cours, notamment l'organisation d'une manifestation autour de la solidarité en partenariat avec Caritas. Elle précise également que l'Escalade sera organisée par l'APE (Association des parents d'élèves), le vendredi 10 décembre 2021.

d) Commission des finances

M. Merlon confirme la séance du 21 octobre 2021 afin d'examiner le budget 2022.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland annonce que le ChancyLien sera distribué demain après-midi.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

Aucune communication.

Conseil municipal de décembre 2021

Mme Epiney rappelle que la séance de décembre est traditionnellement avancée à 19h00 et suivie d'une fondue au carnotzet. Toutefois, chacun comprendra que la fondue n'est malheureusement pas compatible avec les mesures sanitaires imposées par le Covid. Une autre formule sera donc définie en temps utile.

Mme Epiney souhaite savoir si malgré ce changement, les membres du Conseil municipal participeront à cette soirée. Ceci lui est confirmé par toutes et tous.

Commissions

Suite à la démission de M. Ferrari et à la reprise de son mandat par Mme Pugin (dont ses fonctions au sein des commissions), **M. Ventre** indique qu'une rocade des présidences et vice-présidences sera probablement effectuée.

Une proposition est en cours de préparation afin de procéder aux nouvelles élections lors du prochain Conseil municipal.

Le P'tit Café

M. Huber s'interroge sur le maintien de la date d'ouverture du P'tit Café, prévue au 1^{er} novembre prochain.

M. Beuchat lui explique que l'obtention de l'autorisation d'exploiter est plus complexe qu'attendue mais qu'elle est sur la bonne voie. Il est confiant dans le choix de la gérante et s'en réjouit.

M. Cal Suarez demande si la Commune a déjà reçu la déclaration de conformité.

M. le Président indique que si l'architecte déclare la conformité, une visite sur place n'est pas obligatoire.

M. Beuchat conclut qu'il s'agit d'un dossier bien plus ardu que ce qu'il pensait au départ. En effet, de nombreuses contraintes, SCAV, cadastre du bâtiment entre autres, sont imposées avant que l'ouverture d'un établissement soit accordée, ce à quoi il ne pouvait être préparé puisqu'il s'agit de la première fois qu'il le gère.

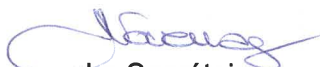
M. le Président lève la séance à 20h50.



Le Président du Conseil municipal
Pierre Meylan



Le Secrétaire du Conseil municipal
Stefano Ventre



La Secrétaire
Joëlle Noverraz